

**Règlement complet du concours Lignes N et U Transilien SNCF.  
CONCOURS DE POESIE Printemps 2013.**

**- Thème : « Les incivilités ça ne rime à rien »**

**Article 1 – Organisation**

Concours de Poésie – Printemps 2013.

Ci-après le « Concours » est un concours destiné à faire appel à votre talent de poète pour faire partager les meilleurs de vos textes, en vers classiques ou libres, sur le thème du « *bien voyager ensemble sur nos lignes* ».

Ce concours a pour finalité la sélection, dans un premier temps, afin d’affichage dans les principales gares desservies par les lignes N et U, de 5 poèmes dont les textes auront été sélectionnés par un jury. Ce Concours a pour thème : « *les incivilités ça ne rime à rien* »

Dans un second temps, une sélection de 20 à 30 textes qui seront publiés sous forme d’un livre/recueil et diffusé gratuitement aux clients voyageant sur les lignes N et U du réseau Transilien.

Les auteurs étant cités dans les recueils, peuvent utiliser un pseudo s’ils le souhaitent.

Le Concours est ouvert **du jeudi 04 avril 2013 à 00h00 au Lundi 27 mai 2013 à 24h00** et est organisé par La Société Nationale des Chemins de fer Français (« SNCF »), (ci-après désignée par « les lignes N et U »), Etablissement Public Industriel et Commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 049 447, ayant son siège social au 34 rue du Commandant Mouchotte, 75 014 Paris (ci-après la « Société Organisatrice »).

**Article 2 – Participation**

La participation à ce Concours est gratuite, hors éventuels frais des textes par courrier postal.

Le Concours est ouvert **du jeudi 04 avril 2013 à 00h00 au Lundi 27 mai 2013 à 24h00**.

Ce Concours est ouvert à toute personne physique, de 18 ans ou plus, résidant en France Métropolitaine. Sont exclues les personnes ayant participées directement indirectement à l’élaboration du Concours, de même que leurs ayants droits.



Les candidats, pouvant prétendre aux lots du Concours, seront nommés ci-après « Les Participants ».

Les textes devront être écrits en langue française. Les poèmes doivent être de longueur maximum «**raisonnable**» soit environ une cinquantaine de vers. Il n'y a pas de minimum (haïku acceptés par exemple). Ils seront présentés, **dans la mesure du possible**, sur une seule feuille recto.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Concours, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa participation.

Est notamment considérée comme fraude, toute contribution qui ne serait pas une œuvre originale du Participant qui s'en attribue la paternité.

Est considérée comme nulle par la Société Organisatrice, toute participation au Concours qui serait mensongère, incomplète, illisible, inexacte, ou reçue après la date limite de participation.

Le Participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité et domicile et démontrer les éventuelles nullités de participation.

En outre, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Concours proposé. Dans un tel cas, les Participants seront disqualifiés et ne pourront prétendre à aucune dotation.

La Société Organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs Participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les Participants au présent Concours, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.



### Article 3 – Modalités du Concours

Pour participer, les candidats doivent adresser leur(s) texte(s) avant le 27 mai 2013, par courrier postal ou par voie informatique

Toute contribution reçue après le 27 mai 2013 à minuit (24h00) sera disqualifiée sans que cette décision ne puisse faire l'objet d'un quelconque recours par le Participant, en un exemplaire, cachet de la poste ou date expédition internet faisant foi. Les textes expédiés hors délai seront détruits sans être ouverts.

#### **1. Envoi par courrier postal :**

Chaque candidat devra présenter son texte sous forme dactylographiée, format de page A4 (21/29,7 cm), police de caractère Times ou Arial, taille de la police de caractère 12.

L'auteur joindra à son envoi une fiche dans laquelle figureront sur papier libre :

- nom et prénom - (pseudo éventuel) - date de naissance - adresse -
- si possible adresse e-mail - n° de téléphone

Pour une meilleure lisibilité, ces informations devront de préférence être dactylographiées.

**Si le participant n'a pas d'adresse mail** ou de coordonnées téléphonique et souhaite recevoir les résultats, même si son texte n'est pas primé, il joindra une enveloppe timbrée petit format à son adresse.

**Les envois postaux sont à adresser en courrier normal (pas de recommandé) à :**

SNCF / Direction des lignes Transilien N et U

Concours de Poésie 2013

17, boulevard de Vaugirard

75741 Paris Cedex 15



## **2. Envoi par voie informatique :**

Les textes doivent être envoyés sous format WORD ou PDF, exclusivement en «pièce jointe». Le message du mail des candidats devra contenir les précisions ci-dessous :

- nom et prénom - (pseudo éventuel) - date de naissance - adresse
- n° de téléphone

Vos textes sont à envoyer à l'adresse mail suivante :

[club-voyageurs-ligne-n@sncf.fr](mailto:club-voyageurs-ligne-n@sncf.fr)

**Un numéro d'enregistrement sera attribué et envoyé à chaque participant ayant fourni des coordonnées e-mail. Cet envoi de numéro d'enregistrement sous un délai maximum de 8 jours fera office d'accusé de réception.**

Chaque candidat peut envoyer plusieurs textes, sous un même nom ou même pseudo.

Ce Concours est gratuit, hors éventuel frais d'envoi des textes par courrier postal.

La sélection des gagnants se fera par un jury d'experts, qui sera composé de la Directrice des lignes Transilien N et U, de la Directrice Déléguée SNCF à la gestion des incivilités, du responsable du Pôle service à la clientèle des lignes N et U, de la responsable de la communication des lignes N et U, de la responsable consommateurs des lignes N et U, du responsable sûreté des lignes N et U et de différents représentants des métiers contributeurs aux lignes N et U afin de garantir une pluralité d'avis. Les membres du jury, ou leur famille, ne peuvent participer au Concours.

### **Article 4 : Dotations**

**Le concours est doté de cinq (5) prix récompensant les cinq (5) textes sélectionnés par le jury.**

**Premier prix : 1 IPAD**

**Deuxième prix : 1 IPOD**

**Troisième prix : 1 bon d'achat FNAC d'une valeur de 100 Euros**

**Quatrième prix : 1 smartbox d'une valeur minimum de 80 Euros**

**Cinquième prix : 1 appareil photo numérique**



Tous les Participants se verront remettre un « goodies » aux couleurs des lignes N et U du réseau Transilien.

#### **Article 5 : Information des gagnants et remise des lots**

Les résultats seront publiés sur le blog des lignes N et U (<http://meslignesnetu.transilien.com/>) le **05 juin 2013 au plus tard, sauf empêchement majeur** qui serait annoncé par mail, sur le blog des lignes N et U et sur le fil Twitter @lignesNetU\_SNCF

Une cérémonie de remise des prix, récompensant les cinq (5) meilleurs textes, aura lieu à une date qui sera communiquée par invitation aux auteurs des textes primés et participants au Concours.

Les prix s'appliquent uniquement au Concours. Les prix ne sont pas cessibles et ne pourront donner lieu à la remise de leur contre-valeur en argent.

#### **Article 6 : Publicité et promotion des Participants**

Du seul fait de leur participation au Concours et sauf opposition expresse de leur part, les Participants autorisent la Société Organisatrice d'une part, à utiliser en tant que tels leurs nom, prénom(s), alias et contributions, et d'autre part, à diffuser les poèmes primés sur le blog des lignes N et U, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au Concours, en France métropolitaine (Corse comprise) sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire :

Par courrier postal à l'adresse suivante :

*SNCF / Direction des lignes Transilien N et U  
Concours de Poésie 2013  
17, boulevard de Vaugirard  
75741 Paris Cedex 15*



Par mail à l'adresse suivante :

[club-voyageurs-ligne-n@sncf.fr](mailto:club-voyageurs-ligne-n@sncf.fr)

### **Article 7 : Propriété Intellectuelle**

Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité des œuvres qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et il en supporterait seul toutes les conséquences.

### **Article 8 – Informatique et libertés**

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce Concours sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, à la seule fin de la participation au Concours, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Concours.

Elles seront conservées uniquement pendant la durée du Concours pour les seuls besoins du Concours et ne seront utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »), tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à :

SNCF / Direction des lignes Transilien N et U  
Concours de Poésie 2013  
17, Boulevard de Vaugirard  
75 741 Paris Cedex 15



## **Article 9 – Dépôt et consultation du Règlement**

Le Règlement est déposé auprès de l'étude de Maître GUILLEMINOT Valérie, huissier de justice, 13 rue de Montyon, 75009 Paris. Téléphone : 01 53 24 97 97

Le Règlement complet sera également adressé gratuitement par courrier postal à toute personne sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), adressée jusqu'au 3 Avril 2013 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

*SNCF / Direction des lignes Transilien N et U  
Concours de Poésie 2013  
17, boulevard de Vaugirard  
75741 Paris Cedex 15*

Une seule demande de Règlement sera admise par personne (même nom, même adresse postale).

Les frais d'affranchissement engagés pour effectuer une demande d'obtention du Règlement conformément aux modalités susvisées, seront remboursés sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de Règlement, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après le 3 Avril 2013 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

## **Article 10 – Responsabilité**

L'étendue de la responsabilité la Société Organisatrice concernant ce Concours est stipulée dans ce Règlement. Ce Règlement prévaudra en cas de litige.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux



données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Concours à tout moment et pour quelle que raison que ce soit notamment, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation du lot attribué.

#### **Article 11 – Droit applicable – Attribution de compétence**

Le présent Règlement complet et ses éventuels avenants sont soumis au Droit français.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent Concours ou de son Règlement et plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de trois (3) mois après la clôture du Concours.

